Annexes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 969: **Le dossard 153 : la Suisse à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les institutions du «Groupe Banque mondiale»

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD (→ p. 3), forme avec d'autres institutions ce que l'on appelle le «Groupe Banque mondiale». Nous faisons ci-dessous le tour de ces institutions.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT – IDA. Créée en 1960, pour compléter l'action de la Banque mondiale dont elle est une filiale et pour répondre aux besoins des pays africains qui, venant d'acquérir leur indépendance, ne peuvent plus compter sur l'assistance des puissances colonisatrices.

Les prêts de la Banque mondiale qui sont faits aux conditions du marché ne conviennent pas à la solvabilité des plus pauvres

Les conditions spéciales de l'IDA sont les suivantes: prêts sans intérêts, mais un 3/4% est considéré comme une charge de service. Durée 50 ans. Premier remboursement à partir de la 10e année.

Les ressources de l'IDA sont constituées par une part des bénéfices de la Banque mondiale et surtout par des contributions à fonds perdus.

La Suisse a accordé 52 millions de francs en 1967, puis 130 millions en 1971. En 1976, un nouveau crédit de 200 millions échouera.

Déjà il avait été contesté devant le Parlement par la droite en 1975. Deux propositions de non-entrée en matière avaient été déposées: une de James Schwarzenbach, une autre de Otto Fisher, ancien patron de l'USAM. Une fois les arguments solidarité-générosité épuisés, les considérations «à la Suisse» dominent chez les opposants.

Pierre Graber, président de la Confédération cette année-là, souligne qu'il s'agit d'un montage financier, fruit d'une collaboration internationale où la Suisse joua pleinement son rôle; que nous faisons un prêt, et non pas comme les autres pays un don; que tout en n'étant pas membre de la Banque mondiale, nos industries sont autorisées à participer aux soumissions internationales liées au crédit ouvert; nous gagnons donc plus que nous prêtons.

Fisher rappelle qu'en 1975 l'assainissement des finances fédérales a exigé des coupes sévères dans les subventions, mêmes sociales, pour 350 millions. Est-ce donc le moment d'offrir 200 millions au tiers monde qui gaspille ses ressources en armement (toujours plaisant pour un homme de droite de déborder par la gauche)?

La minorité rejetante au Conseil national est faible (7 sur 120). Mais le référendum est lancé. Il recueille 38'238 signatures. Précisons que cette participation suisse était le tiers de celle de la Suède, la moitié de celle des Pays-Bas, inférieure encore à celle de la Belgique. Le rejet populaire fut assez net: 715'000 non contre 550'000 oui (le 13 juin 1976). On retrouva dans les opposants une coalition de la droite (Schwarzenbach-Fisher) et des tiers-mondistes doctrinaires. La Suisse, ultérieurement, s'efforça d'améliorer son image auprès de la Banque mondiale en transformant les deux premiers prêts en dons (ce n'était donc bien que des prêts!).

Mais dans l'éventualité d'un vote populaire sur l'adhésion au FMI, le vote de 1976 et sa conjonction des extrêmes pèse lourd dans les réflexions.

Malgré cette défaite, des crédits seront par la suite régulièrement alloués à l'IDA. La neuvième allocation est aujourd'hui en négociation.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE – SFI. Elle accorde des prêts non à des gouvernements, mais à des entreprises privées.

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS – AMGI. Créée en 1988, cette agence s'efforce d'encourager les investissements en offrant des garanties pour les risques non commerciaux un peu comme la GRE (garantie des risques à l'exportation) le fait sur la plan national. En dehors de cette institution, les responsables de garantie des investissements se retrouvent et échangent des expériences dans ce que les professionnels nomment l'Union de Berne. La Suisse a adhéré à l'AMGI dès sa création.

Les outils financiers

DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX – DTS. En 1970, au vu de l'extension du commerce mondial, le FMI a créé des liquidités supplémentaires s'ajoutant aux contributions ou quote-parts de ses membres, qui constituaient son capital propre. Il a en quelque sorte émis sa propre monnaie. Ces moyens supplémentaires sont répartis entre les pays membres au prorata de leurs quote-parts.

La valeur des DTS était définie par rapport à l'or jusqu'en 1981; aujourd'hui par rapport à une corbeille de cinq monnaies (dollar, mark, yen, livre sterling, franc français). Les DTS peuvent donc jouer le rôle d'unité de compte. Leur valeur fait l'objet d'une estimation quotidienne. Elle est d'environ 2 francs suisses.

Si les DTS font partie des réserves des banques centrales (30 millions à l'actif du

bilan de la Banque nationale suisse qui est un détenteur agréé), ils ne sont pas la principale réserve du monde, n'ayant pu supplanter le dollar qui figure par exemple pour plus de 30 milliards — milliards et non millions — à l'actif de la BNS.

FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL – FAS. Le terme «facilité» est un anglicisme, inspiré de «facility». Il s'agit en fait de mécanismes qui permettent de tenir compte de situations particulières. C'est donc une entorse de taille au libéralisme du FMI, qui n'est censé prêter que des moyens de paiement, à court terme, aux conditions du marché. Les FAS ont été créées en 1986. Caractéristiques: très faible taux d'intérêt et longue durée du prêt. Le financement fut assuré par la vente d'or du Fonds, commencée dès 1976, et qui rendit possible les premiers prêts pour 2,9 milliards de DTS.

Des mécanismes plus spécifiques ont été mis en place pour recycler les pétrodollars après le premier choc pétrolier ou pour tenir compte de dérèglements de prix de produits primaires, soit à l'exportation soit à l'importation.

Un des directeurs du FMI, M. Witteven, a attaché son nom à ces procédures. Le financement a été assuré partiellement par emprunts.

La Banque nationale suisse a souscrit par trois fois:

— 2e facilité pétrolière, 1975, 250 millions de DTS;
— facilité Witteven, 1979, 650 millions de DTS;
— crédit au FMI, 1981, 150 millions de DTS.

A ce jour, ces montants rendus disponibles par la BNS n'ont été utilisés que pour 102 millions de DTS (facilité Witteven, 1979).

FACILITÉ D'AJUSTEMENT STRUCTUREL RENFORCÉE – FASR. Il s'agit d'un développement de la FAS, caractéristique de l'évolution du FMI. 24 pays participent au consortium pour 5,4 milliards de DTS en faveur de 60 pays parmi les plus pauvres, la Chine et l'Inde renonçant à y recourir. Caractéristiques: prêts sans intérêts (0,5%), remboursables en dix ans. La différence entre la rétribution des prêts aux conditions du marché et les conditions de crédit aux pays emprunteurs est prise en charge par un compte de bonification, alimenté par des dons.

La FASR mérite attention, car la Suisse a souscrit pour 200 millions de DTS, accordant le prêt directement sans intérêt. Cette décision a fait l'objet d'un message du Conseil fédéral (25 mai 1988) et d'un débat au Conseil national, où l'on a retrouvé les positions classiques. A savoir la non-entrée en matière, car le FMI, c'est l'horreur; le renforcement du bilatéralisme: donnons à fonds perdus à quelques pays pauvres parmi les pauvres. Ce débat (septembre 1988) qui a suivi de près celui sur la reconduction des Accords généraux d'emprunt (→ p. 33) est une bonne illustration des positions du Parlement, largement favorable à de tels

accords. On relève, par rapport à 1975, un affaiblissement de l'opposition par conjonction des extrêmes, nationaliste d'une part et doctrinaire de l'autre.

PRÊTS D'AJUSTEMENT STRUCTUREL – PAS. Ils méritent d'être signalés, car ils constituent une évolution récente de la Banque mondiale. Elle avait pour règle de financer des projets concrets et vérifiables. Les PAS sont des prêts plus généraux qui permettent à un pays de surmonter une impasse de financement.

Alors que le FMI est amené à créer avec les FAS des instruments financiers de long terme, contrairement à sa doctrine première, et qu'il se rapproche ainsi des activités de la Banque, celle-ci à son tour crée des outils analogues à ceux du FMI, c'est-à-dire des prêts généraux. Cette double évolution est significative, au-delà de la pureté statutaire, d'une adaptation aux besoins des pays débiteurs.

Autres institutions ou regroupements

Le FMI et la Banque mondiale sont de trop grands «machins» à courants d'air pour que la concertation entre les grands du marché financier n'ait pas lieu dans des institutions publiques ou des clubs privés beaucoup plus fermés. Nous en décrivons quelques-unes.

BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX – BRI. Créée en 1930, elle est la seule institution qui ait survécu au bouleversement de la guerre et de l'après-guerre. A son origine, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, le Japon. Les Etats-Unis y participaient à titre privé, non par leur banque centrale comme tous les autres pays, mais par quatre banques privées. La création du FMI devait, selon l'Acte final de Bretton Woods, la faire disparaître, telle était la volonté américaine, «le plus tôt possible». Keynes, qui la défendait, interrogé sur les interprétations de cette échéance, aurait répondu: «Pas très tôt». (cité par Alain Dauvergne, *in Le Fonds monétaire international*. p. 123). Son nouveau bâtiment à la haute silhouette circulaire qui s'inscrit aujourd'hui dans le ciel de Bâle donne tout son sens à l'humour de Keynes.

La BRI joue un rôle important dans la coordination internationale sur le marché

des changes. Club discret de 29 gouverneurs de banque centrale, son influence est à la mesure de cette discrétion, même si elle échappe à l'emprise directe des Etats-Unis. Aux pays en développement, la BRI accorde des crédits de relais qui, en cas de difficultés de paiement, leur permettent de faire la soudure jusqu'au moment où ils peuvent tirer des DTS (→ p. 30).

BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT. Trois banques régionales de développement constituent une importante contribution à l'aide multilatérale.

La Suisse a adhéré en 1967 à la Banque asiatique de développement (ADB), en 1976 à la Banque interaméricaine de développement (BID), et en 1982 à la Banque africaine de développement (BAD). Elle a participé régulièrement à l'augmentation de leur capital et en a tiré d'utiles expériences (on lira à ce propos le Message du Conseil fédéral du 26 novembre 1986, *in Feuille fédérale*, vol I 87, p. 134). Pourquoi adhérer aux banques régionales et pas la Banque mondiale?

G 10 (11) ET ACCORDS GÉNÉRAUX D'EMPRUNT – AGE. En 1962, dix pays passent entre eux des Accords généraux d'emprunt: Allemagne fédérale, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Suède. C'est une sorte de mutualité. Les pays s'assurent ainsi réciproquement, en cas de difficultés de paiement, des réserves d'emprunts disponibles (6 milliards, réservés aux seuls coopérateurs).

Il est intéressant d'observer l'évolution des Accords généraux, reconduits à plusieurs reprises, et, parallèlement, l'attitude de la Suisse. Cette réserve a, dans une première phase, été utilisée par la Grande-Bretagne, en 1964-65, et l'Italie, en 1977. Dès 1983, après l'éclatement de la crise de l'endettement, le montant des AGE est mis à disposition du FMI; il est porté à 17 milliards de DTS; il constitue pour le FMI une importante réserve, en seconde ligne.

La Suisse, avec deux ans de retard, s'est déclarée prête à s'associer aux AGE en 1964 pour 875 millions de francs, avancés par la Banque nationale. Mais ce n'est que progressivement qu'elle légalise cet accord. La BNS n'est en effet pas fondée à faire des prêts à long terme. Un arrêté fédéral (20 mars 1975) lui accorde une garantie de la Confédération. Puis en 1983, un arrêté autorise la BNS à s'engager, même sans garantie de la Confédération. La Suisse est partie prenante pour 1020 millions de DTS (environ 1900 millions de francs.) Cet accord vient d'être reconduit par le Parlement (1988), après un débat langue de bois sur le FMI.

La Suisse dispose donc dès 1983 d'un siège à part entière. Les G 10 sont devenus 11. Toutefois, la forte prééminence européenne fait qu'ils sont délaissés au profit de groupes plus restreints, où les Etats-Unis et le Japon pèsent d'un plus grand poids.

Les discussions des Dix (onze) ont lieu, le plus souvent, au siège de la BRI, à Bâle. Les partisans de l'adhésion de la Suisse au FMI et à la Banque mondiale demandent qu'elle soit subordonnée à une déclaration précisant que l'activité de ces institutions doit être conforme aux principes de la loi suisse sur la coopération internationale et l'aide humanitaire (→ p. 25). L'arrêté de 1983, dans son article 2, prévoit déjà une telle condition, qui en fin de compte a la simple portée d'une déclaration d'intention.

G 7. Les grandes puissances laissent les petits à la maison. Se retrouvent entre eux les Etats-Unis, la France, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et le Canada (dès 1976). Cela commence dans le style fausse simplicité qu'affecte la vanité de Valéry Giscard d'Estaing, au coin du feu à Rambouillet, avant que les invitations, chacun à tour de rôle quand il y a réunion au sommet, n'entraînent une surenchère de faste, comme à Versailles en 1982 ou à Venise en 1987 ou à Paris en 1989. L'efficacité des sommets n'est pas à la mesure de l'amplification médiatique, même si les contacts au niveau des ministres des finances sont actifs et utiles hors sommet.

La surreprésentation européenne — de surcroît le président de la commission exécutive de la CE siège comme membre invité — dévalorise le prestige américain, d'où la naissance de formules plus étroites.

G 5. Les puissances qui ont un siège permanent au FMI: Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne fédérale, Japon Mais les poids lourds demeurent les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne. Ne pas négliger dans les relations avec le tiers monde l'Arabie saoudite qui, avec la Chine, est membre de droit du Conseil d'administration du FMI. C'est au niveau du G 5 qu'on s'efforce de déterminer les rapports du dollar avec les principales monnaies. Voir par exemple les accords du Louvre (1987).

CLUB DE PARIS. Il réunit les représentants des pays créditeurs lorsqu'il s'agit de négocier ou renégocier ou rééchelonner les dettes publiques des pays emprunteurs. Il travaille dans l'extrême discrétion, sans structure permanente. Intense activité à partir de 1983.

Il siège, comme son nom l'indique, à Paris, avenue Kléber. Il s'entoure d'avis techniques, celui du FMI, de la Commission des Nations Unies pour la coopération et le développement (CNUCED), de l'OCDE.

CLUB DE LONDRES. Il réunit les grande banques commerciales qui ont consenti des prêts à des pays du tiers monde. Comme le Club de Paris, il discute les conditions d'un rééchelonnement (20 accords en 1983, année de crise).

Quelques dates repères

1944: Accords de Bretton Woods, instituant le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). 45 pays adhèrent. Washington est désigné comme siège des institutions.

1946: Mise en acitivité du FMI et de la Banque mondiale.

1958: Convertibilité des monnaies européennes.

1961: Réévalutation du mark allemand (5%). Création d'un pool de l'or dont la Suisse fait partie pour défendre la parité 35$ l'once.

1967: Le principe de la création de DTS est admis lors de l'assemblée annuelle du FMI à Rio (septembre).

1967: Dévaluation de la livre sterling de 14,3%.

1968: Création en mars d'un double marché de l'or: transaction entre banques centrales à 35$ l'once et, pour le reste, marché libre.

1971: Le 15 août, Richard Nixon annonce la suspension de la convertibilité du dollar en or. Les monnaies européennes flottent par rapport au dollar.

1973: Dévaluation du dollar. Les banques centrales peuvent vendre leur or au prix du marché.

1973: Choc pétrolier, doublement du prix du pétrole brut.

1976: Le FMI vend son or, dont une partie, le sixième, permet la création d'un fonds (Trust Fonds) au profit des pays en développement.

1982: Le Mexique annonce qu'il est en situation de ne plus pouvoir honorer ses dettes.

1983: Les ressources du FMI sont portées de 66 à 98,5 milliards de dollars.

1985: A Séoul, James Baker, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, lance un plan à l'occasion de l'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale. Il demande une intervention accrue du FMI et de la Banque, et une reprise des prêts des banques commerciales.

1988: François Mitterrand à Toronto propose une réduction de la dette des plus pauvres: le Club de Paris la mettra en œuvre pour huit d'entre eux.

1989: Présentation du plan Brady, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, qui propose une réduction de la dette, ou un abaissement des intérêts, ou l'octroi de nouveaux prêts avec garantie pour le service des intérêts. Les pays concernés sont des pays à revenu intermédiaire fortement endettés.

Notes bibliographiques

— Tous les rapports annuels de la Banque mondiale et du FMI qui sont des mines de renseignements. Ils sont complétés par des monographies consacrées à des sujets d'actualité.
— Deux études récentes:
ALAIN DAUVERGNE, *Le Fonds monétaire international*, Editions Alain Moreau, 1988. Il comporte une bibliographie utile.
ZAKI LAÏDI, *Enquête sur la Banque mondiale*, Fayard, 1989. Particulièrement intéressant sur les expériences de la Banque.
— *La Vie économique*, nº 2/89. Présentation des institutions et recensement des engagements suisses.
— Divers messages du Conseil fédéral et arrêtés fédéraux (*in Feuille fédérale*) concernant les Accords généraux d'emprunt, les prêts au FMI, la coopération technique, les banques régionales de dévelopement.